

Conseil scientifique (*en visio et présentiel*) du CNRS des 15-16 octobre 2020

Compte rendu des élus du conseil

(Prise de note informelle susceptible de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

[La composition du conseil scientifique](#)

Résumé

- Points d'actualité
- Modifications des périmètres des sections du CoNRS (vote du Conseil)
- Plan Données de la Recherche - Création de la nouvelle Direction des Données de la Recherche (DDOR) (information au Conseil)
- Discussion avec la Direction du CNRS
- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil)
- Présentation de l'Institut des sciences humaines et sociales
- Eméritat des directeurs de recherche (campagne 2021) (proposition du Conseil en composition restreinte aux directeurs de recherche et corps assimilés).
- Décisions relatives à la nomenclature et au fonctionnement des unités dont le CNRS est tutelle (vote du Conseil)
- Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Prochain CS : les 23-24 novembre 2020

En préambule, le CS regrette que les documents aient été envoyés très tardivement ; certains diffusés seulement 3 jours avant le début du CS (de plus l'ordre de passage des instituts dans le point 5 n'a été connu qu'en séance.

1- Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

- **Fariba Adelhah** : depuis le 3 octobre elle est assignée à résidence avec bracelet électronique. Le CNRS (hebdo du 7 Oct) a demandé sa libération définitive.

- **Processus de nomination du président de l'HCERES**. Procédure en cours depuis 1 an. Thierry Coulhon, candidat proposé par le Président de la République sera auditionné (par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, puis la commission culture, éducation et communication du Sénat) le 21 octobre prochain.

- **RV du CoNRS avec T. Coulhon** (conseiller auprès du président de la République pour la recherche) le 21 juillet au sujet de la LP(P)R : Il en ressort que 1- l'effort financier ne permettra pas d'atteindre les 1% du PIB pour la recherche publique et 2- le projet de LPR se résume à 3 propositions (http://www.assembleenationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/programmation_recherche_2021_2030 : augmentation de l'ANR; la tentative de tenure tracks et la revalorisation des carrières, surtout pour les jeunes.

Rq : les 25 Mds€ pour 10 ans ne sont pas équivalents à une répartition de 2.5 Mds€/an, en particulier les 2 premières années...or les présidentielles sont dans 2 ans...)

- **Contexte européen**: suite à la démission du président de l'ERC le 7 avril, Jean-Pierre Bourguignon assure l'intérim ; il s'est inquiété du budget, et a dit que le plan de relance ne donne pas l'impulsion attendue pour la recherche et l'innovation. Une coupe budgétaire de 5 Mds€ est prévue, soit 89,5 Mds€ dont 13,5 pour le plan de relance. Une pétition est toujours en ligne (signée par plus de 24 100 personnes au 13 octobre) : https://www.change.org/p/council-of-the-european-union-protect-the-european-research-council-in-the-eu-budget?utm_source=share_petition&utm_medium=custom_url&recruited_by_id=092d77a0-700a-11ea-b562-cbdb09e9eb7f

- **Sondage sur le projet de LPR lancé par la C3N** : la CPCN constate qu'en l'état le projet de loi ne répond pas aux attentes, formulés le 17 janvier 2020, qui s'appuyaient sur un diagnostic et des propositions adoptées le **4 juillet 2019 en session extraordinaire** par le Comité national. La CPCN s'interroge sur les actions à entreprendre si la loi est adoptée sans tenir compte des attentes de la communauté scientifique. Le questionnaire (<https://www.c3n-cn.fr/sondageLPR>) vise à sonder l'opinion de la communauté.

- **Tribune dans libération le 14/10/2020**: « la méthode scientifique n'est pas soluble dans l'urgence » rédigée par un collectif de 44 présidents de sections et CID: <https://www.liberation.fr/debats/2020/10/14/la-methode-scientifique-n-est-pas-soluble-dans-l-urgence-1802221>

- Le Conseil scientifique peut se tenir en mode hybride grâce à l'Ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

- **Protocole sur les carrières et rémunérations dans l'ESR** (en cours) : signé le 12 octobre entre le gouvernement et 3 syndicats majoritaires dans le cadre du projet de LPR. Il prévoit 644 M€ répartis sur 7 ans.

- **Médaille d'Or** 2020 attribuée à Françoise Combes, Astrophysicienne (INSU).

- **Prix Nobel de Chimie** co-attribué à Emmanuelle Charpentier ([membre de l'académie des sciences depuis 2018](#)).

- De nombreuses recommandations ont été votées par les différentes instances du CoNRS depuis juillet ([cf site du CoNRS](#)).

- **Avis du CESE sur la LPR (22 sept)** : il préconise d'augmenter de manière significative l'investissement à destination de la recherche scientifique, sur le plan budgétaire par l'affectation de moyens à hauteur de 6 milliards d'euros et par la mise en place d'une politique qui permettra aux entreprises d'augmenter de 14 milliards d'euros supplémentaires leurs dépenses de recherche d'ici la fin du quinquennat. 3 points importants : 1- renforcer les crédits des laboratoires, 2- recruter massivement et mettre fin à la précarité des emplois ; 3- redonner une place à la science dans la société.

- Le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est aussi [exprimé sur la LPR](#).

- **ANR** : Frédéric Vidal annonce au Sénat la "solution consensuelle" trouvée sur le partage du futur préciput à 40 %. Un groupe de travail a abouti à une solution consensuelle pour la répartition de ces 40 %, annonce-t-elle : "25 % au total reviendront aux établissements contractants et hébergeurs à un horizon proche de 2023 ; 5 % reviendront directement au laboratoire à l'horizon 2027 ; 10 % reviendront au site, au même horizon 2027, dans le cas où un accord de site a préalablement été établi."

- La crise sanitaire perturbe fortement l'arrivée des étudiants étrangers dans les universités (baisse de 40% des étudiants venant d'Asie et d'Amérique). Il faudra attendre pour conclure véritablement sur cette tendance.

- 30 Juin : dissolution de l'association « Sauvons la Recherche » (SLR), créée en 2004.

- Le **PIA 4** prévoit 7.5Mds€ pour « l'écosystème ESR » et 12.5Mds€ pour « l'innovation dirigée ».

- **IA** : Lors d'une réunion le 7 octobre 2020, le PDG du CNRS Antoine Petit et le président de la société Max Planck en Allemagne, Martin Stratmann, soulignent l'importance cruciale de "l'intelligence humaine" en IA ; il faut "attirer, retenir et former" pour "ne pas perdre la course".

2- Modifications des périmètres des sections du CoNRS (vote du Conseil) - Présentation : Alain Schuhl, DGDS du CNRS

L'actuel mandat des sections du Comité national de la recherche scientifique arrivera à échéance début septembre 2021. A cette occasion, une réflexion sur l'évolution du contour des domaines d'activité des sections a été engagée par le directoire

du CNRS et préalablement au lancement des opérations électorales. La concertation entre les sections et les instituts a mené à proposer une modification des intitulés de 8 sections sur 41 et à une redéfinition des mots-clés qui précisent le contour des sections. Ci-dessous les nouveaux intitulés proposés :

4 : Physique des atomes, molécules et plasmas. Optique et lasers ; **11** : Matière molle : synthèse, élaboration, assemblages, structure, propriétés, fonctions ; **14** : Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces ; **21** : Organisation, expression, évolution des génomes ; **23** : Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés ; **24** : Physiologie, physiopathologie, biologie du cancer ; **35** : Philosophie, littératures, arts ; **39** : Espaces, territoires, sociétés

Rq : la réflexion concernant les CID est encore en cours (fixées vers mars-avril 2021). En particulier la réflexion sur la création d'une CID Sciences et données est bien avancée...Enfin la discussion sur les mots clés est encore en cours.

Vote du conseil (sur les intitulés): unanimité (moins 1 qui ne prend pas part au vote)

3-Plan Données de la Recherche - Création de la nouvelle Direction des Données de la Recherche (DDOR) (information au Conseil) - Présentation : Sylvie Rousset, Directrice de la Direction de l'information Scientifique et Technique (DIST) du CNRS

Ce plan s'inscrit dans la nécessité actuelle d'accélérer le développement vers la Science Ouverte. Ainsi, l'ensemble des données issues de la recherche au sens large telles qu'elles sont définies dans le [Plan National de la Science Ouverte \(PNSO\)](#), sont concernées par ce plan. L'archivage et les services de données ont des coûts financiers et humains qu'il faut chiffrer et prendre en compte, notamment au-delà de la durée des projets qui ont engendré les données. La fédération, la mutualisation de certains services de données doit permettre d'optimiser et de réduire ces coûts. La définition d'un modèle économique est aussi un point clé de la participation à [l'European Open Science Cloud \(EOSC\)](#). L'intérêt d'une gouvernance unique (i.e. inter-instituts) des données est d'apporter des moyens supplémentaires sur des actions transverses. Elle doit donc disposer de moyens humains dédiés, pour sa propre capacité d'action, et pour renforcer les structures dans lesquelles ces moyens seraient affectés (datacentres nationaux ou régionaux, INIST, CCSD, ...) et promouvoir la mutualisation des ressources et des expertises, comme le fait aujourd'hui MICADO pour le calcul, et la DIST pour la science ouverte. Les dispositifs disciplinaires gérés par les instituts n'ont pas vocation à changer de fonctionnement. Le plan données s'articulera autour de 3 objectifs principaux : 1- diffuser une culture de données FAIR (Faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables) ; 2- faire connaître les services et les outils existants (services, « workflows », entrepôt des données, portails de référencement et d'accès, technologies, normes/standards ...) et 3- accompagner la création de nouvelles pratiques, de nouveaux services et de nouveaux outils.

Une nouvelle direction fonctionnelle des Données de la recherche, DDOR, rattachée à la Direction Générale Déléguée à la Science (DGDS) aura pour mission de proposer et d'accompagner la mise en application d'une politique et d'une stratégie de données FAIR au CNRS en intégrant l'ensemble des dimensions du sujet. Cette direction issue de la fusion de la DIST et de MICADO (Mission Calcul Données du CNRS) fournira un cadre d'aide au traitement des questions liées au calcul, aux données de la recherche, aux publications et à l'édition scientifique. Les instituts du CNRS doivent jouer un rôle moteur au sein du comité de pilotage de cette nouvelle direction. Celui-ci sera constitué d'un représentant ou d'une représentante de chaque institut à un niveau décisionnaire, principalement des DAS (Directeurs Scientifiques Adjoints).

Vote sur la Création de la nouvelle Direction des Données de la Recherche (DDOR) : 20 Pour et 2 Abstentions

4- Discussion avec la Direction du CNRS. Présence d'Antoine Petit (PDG), Alain Schuhl (DGDS) et Christophe Coudroy (DGDR)

- Bilan des concours de DR externes (nouveau, sans fléchage) : 10 postes avaient été prévus pour ça (*NDLR : pris sur les postes CR, 240 au lieu des 250*) ; 24 propositions sont remontées des sections avec des DR ext. presque tous classés en tête de liste lors des jurys d'admissibilité. La décision finale a été prise en jury d'admission et finalement 12 DR ext. ont été recrutés (11 à l'étranger et 1 sur un poste non permanent en France). Presque tous les instituts ont été « servis » (sauf INSMI et INEE) et 2 en ont eu plus qu'un (INSU : 2 et INSB : 4).

- Plan de relance : il y a pas mal d'argent dans le PIA4 avec des programmes prioritaires de recherche (PPR) : 1 par mois dont certains sont déjà lancés (MOPGA, IA, antibiorésistance, sécurité alimentaire, autonomie, océans, quantique, cyber sécurité et hydrogène), pas tous pilotés par le CNRS. S'il y a des idées, la porte est ouverte pour proposer de tels PPR : pluridisciplinaires, ouverts (en particulier il en manque en SHS).

- Suite à la discussion sur les publications : il voudrait plutôt interdire aux chercheurs de publier dans des revues prédatrices, voire de "publier" une sorte de liste noire de ces revues...

Q : Belle action que ces recrutements de DR ext., malheureusement certaines sections n'ont pas compris que cela ne leur prendrait pas de poste de DR « internes ». N'oublions pas non plus que ces postes sont pris sur le contingent CR...

R : oui mais le CNRS doit pouvoir consacrer 4% de ces postes à ce type d'action.

Q : Déclassement lors des JA : ce qui pourrait faire que cela soit acceptable, c'est que ce jury passe plus de temps sur les dossiers que le jury précédent, sinon ça démotive.

R : Les JA changent moins de 10 des 250 classés...c'est peu donc ne me choque pas.

Q : Lors des JA certains ont intervertis une femme avec un homme lorsque la femme était classée « sous la barre » ... Ceci a été mal vécu par certaines, qui ne veulent pas être promues en leur qualité de « femmes ».

R : Ceci n'a pas eu lieu dans tous les cas et a bien été fait à dossiers scientifiques équivalents. Ensuite il faut arrêter de laisser penser que les jurys sont réellement capables de « classer » un par un les candidat.e.s...et capables de dire que le N° 5 est significativement au-dessus du N° 6.

Q : Quid des actions concrètes sur la place des femmes, par ex pour avoir plus de DU femmes (actuellement on est à 16%) ...une fois qu'on a fait ce constat que proposez-vous concrètement de mettre en place ?

R : Un engagement a été pris dans le COP d'augmenter de 10% par an le nombre de femmes DU. Dans les grosses unités on demande de faire remonter au moins 1H et 1F. Si ces sensibilisations au sein des instituts et incitations suffisent, tant mieux, sinon on verra pour avoir des actions plus coercitives.

Q : Mais comment les aider concrètement (à candidater, ou à prendre des responsabilités, comme DU) ?

R : Leur dire que c'est possible, qu'elles peuvent le faire (dans le cas des hommes on n'a pas besoin de leur dire...). Il existe aussi un impact réel lorsqu'elles ont des enfants (qui forcément impacte toute la suite de la carrière et décale le moment où elles deviendront DR, DU etc...). Le CNRS n'est pas très bon pour ça. De même il est de la responsabilité du CNRS de définir l'impact (temps) du congé maternité (pour leur évaluation) ... c'est une erreur de l'avoir laissé aux (seules) sections.

Q : en ce qui concerne les DU, il est de plus en plus difficile de trouver quelqu'un, quel que soit son genre...Comment les aider et réellement les accompagner ? C'est de plus en plus lourd et « ingrat » d'être DU.

R : Oui, c'est pour ça que de plus en plus d'instituts font des entretiens avec les chercheurs. Il y a aussi une « prise en charge » des DU lorsqu'ils arrêtent cette fonction. Collectivement il serait bien que les gens qui ont fait une belle carrière rendent aussi à la communauté en prenant ce genre de responsabilité...

Q : Il y a eu une réelle inégalité (F-H) pendant la crise sanitaire et une grande difficulté de travailler avec des enfants à la maison. Il faudra s'en souvenir...

Rq : La mission pour la place des femmes a fait des vidéos montrant les biais lors des recrutements.

Q : On pourrait créer un vivier pour les directions de labo en commençant par des directions de groupe ?

R : Ceci dépend vraiment des disciplines.

Q : Concernant l'intervention d'AP (AEF du 21 Sept) sur la LPR "Aujourd'hui, on a le choix entre la LPPR ou rien, car il n'y a pas de plan B" certains ont été choqués car cela « muselait » en quelque sorte la communauté.

R : AP n'a donné que son sentiment personnel... Faire croire que s'il n'y a pas la LPR il y aura autre chose est un mensonge. AP n'a fait remonter que ce qui a été demandé, rien d'autre.

Q : Concernant la condamnation du CNRS par la cour d'appel administrative de Paris qui a annulé, le 25 septembre 2020, le concours 2019 du CNRS pour le recrutement de chargés de recherche dans la section 37 d'économie et gestion ?

R : Sur le jugement du tribunal, la presse n'a pas écrit ce qui a été conclu. En 2019, il y avait 3 postes ouverts en section 37 ; le premier classé était CR à l'IRD. Le jury d'admission a décidé de ne pas le garder. Il a fait un recours (à l'appui de pièces qui n'auraient jamais dû « fuiter ». Ces deux mails étaient des pièces suffisantes pour annuler le concours). Le juge a demandé en référé des explications et a suspendu le recrutement. Le CNRS a recruté les trois candidats admis en CDI afin qu'ils ne soient pas pénalisés. Le juge a demandé que le candidat soit recruté et le CNRS a fait appel. Le jury d'appel a donné satisfaction au CNRS et cassé le jury d'admission. (En conclusion : il ne faut justifier les résultats des jurys que sur la base du mérite scientifique).

5- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil) – Point statutaire annuel

Les propositions sont présentées dans le cadre de la stratégie de l'Institut pour ses structures de recherche. Sont invités, les président(e)s des Conseils scientifiques d'institut. Le CS ne se prononce que sur les créations et les cas de divergences (c'est-à-dire avis contraires émis entre les sections et les directeurs d'instituts. En outre le CS vote sous réserve des avis favorables des sections et CSI quand ils manquent).

- **Sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - présenté par JY Marzin (DI)**

Créations : 2 GDR Navier stokes 2.0 et Etude des milieux ionisés (EMILI) + 1 FRE qui devient UMR (Physmed) : en attente de l'avis des sections (session d'automne)

Suppressions : désengagement d'une FRE (qui n'avait qu'un seul personnel ITA) au laboratoire Roberval ; Fusion du LGPC avec le C2P2, unité de chimie (donc rattachement avec INC) ; UMS IN'SOL

Divergence : une seule qui concerne le GDR3763 sur les énergies marines renouvelables qui s'élargit à l'éolien. La section 39 a émis un avis réservé par manque de SHS. La direction de l'institut ayant agi pour que le porteur intègre des SHS, l'avis du CSI apparaît favorable et lève cette divergence.

Vote: 19 Pour et 2 Abstentions

- **Ecologie et environnement (INEE) - présenté par S. Thiebault (DI)**

3 suppressions (FRE) et 4 créations (3UMR et 1UMI)

Divergence : une concernant le CAGT à Toulouse ; Avis réservé de la section 31 (qui ne concerne aucunement l'aspect scientifique). Un accompagnement des personnels est en cours. Le CSI propose de créer l'UMR et de la revoir dans 2 ans.

Q : une UMR avec des avis très favorables relève de l'INEE, mais n'est évaluée que par des sections, 12 et 16, de l'INC avec moins de 2 chercheurs, est-ce qu'il y en a d'autres ?

R : c'est un bel exemple d'interaction réussie entre l'INEE et l'INC, il n'y en a pas d'autre.

Vote: 13 Pour et 8 Abstentions

- **Chimie (INC) présenté par J. Maddaluno (DI)**

7 suppressions (2 GDR, 2 UMR et 3 FRE) et 10 créations (3 UMR, 4 FR et 3 GDR).

2 (réelles) divergences concernent la création de la FR Ki-NOA (Bordeaux) et de l'UMR LSPCMIB (Toulouse) :

- FR ki-noa : objectif de fédérer 25 équipes de chimistes, physiciens, biologistes et de modélisation autour d'un mot-clé : la chiralité. Les avis réservés (s4 et 14) et défavorable (s5) qu'a reçu ce projet nous semblent essentiellement dus au caractère un peu superficiel de la description du volet physique du projet. La direction de l'institut pense néanmoins que le caractère fédérateur régional de ce projet centré sur une thématique aussi transdisciplinaire que la chiralité mérite de prendre le risque de lancer une structure légère, ici une FR.

- UMR5068 LSPCMIB à Toulouse (renouvellement). La s12 propose de renouveler cette unité pour seulement deux ans, l'INC préfère trois ans. Ce laboratoire connaît des difficultés récurrentes de dispersion thématique, de production scientifique terne et de baisse d'effectifs continue, et ce malgré plusieurs bilans et messages incitant les personnels à la vigilance. La proposition de l'institut vise à faire un ultime état des lieux au bout de deux ans et procéder à la réaffectation des personnels au cours de la troisième année si ce bilan s'avérait à nouveau décevant.

Vote: 17 Pour et 5 Abstentions

- **Sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - présenté par A. Charara (DI)**

5 suppressions (1 UPR, 2 UMR, 1 USR, 1 IRL) et 3 créations (2 UMR et 1 IRL)

2 légères divergences : IRL Crossing et UMR LISN

- Crossing: création d'une IRL en Australie (Université d'Adélaïde impliquant Naval Group). Un avis réservé a été émis par la section 6 (manque d'ouverture à la communauté). La direction de l'institut pense que cette ouverture se fera ensuite. Il existe une réelle volonté d'avoir un vrai projet scientifique pour ce travail en commun. Suggestion d'évaluation à mi-parcours.

Vote : 12 Pour, 1 contre et 8 Abstentions

- LISN (Saclay): fusion de 2 unités pour créer ce labo interdisciplinaire des sciences du numérique. Avis favorable des sections 6 et 7 mais défavorable d'une section secondaire (10) (dilution de la composante mécanique dans le futur labo et départ de chercheur de ce labo). Un message d'alerte a été émis par cette section pas contre sa création mais notant son inquiétude. Le CSI et la direction ont bien pris en considération cette alerte.

Vote : 14 Pour et 6 Abstentions

Vote global sur les créations/suppression (sans divergence): 18 Pour et 3 Abstentions

- **Sciences humaines et sociales (INSHS): présenté par F-J Ruggiu (DI)**

Une cinquantaine d'unités à évaluer, la situation est particulière cette année. Une partie des unités n'a pas pu être vue au printemps (une vingtaine). Aucune divergence sur celles qui ont été vues par les sections.

5 transformations : 1 UMS=>USR Humanum, 2 UMRisations (UMR CEMS et CEE-M), 2 créations d'UMR (TREE et Héritages).

Vote : 20 Pour et 1 Abstention

- **Sciences Biologiques (INSB)** *présenté par A. Le Bivic (DI)*

Suppression de 6 UMR, 2 USR, 3 FRE, 2 FR et 3 ERL, et création de 4 UMR et 1 UMI (beaucoup de fusions d'UMR). Un suivi à mi-parcours sera mis en place dans certains cas pour accompagner le directeur dans l'évolution de son unité.

Rq: le CSI a fait remonter à la direction de faire des efforts de communication envers les personnels lors de fermetures.

Pas de divergence.

Vote : 17 Pour et 2 Abstentions

- **Sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)** - *présenté par E. Royer (DAS)*

4 Suppressions (2 UMI, 1 FR, 1 GDR) et 2 créations (1 UMI et 1 FR). Pas de divergence.

Vote : 19 Pour et 1 Abstention

- **Physique (INP)** - *présenté par Astrid Lambrecht (DI)*

7 Suppressions (2 FR et 5 GDR) et 5 créations (1 FR et 4 GDR). Certains dossiers arrivés très tard seront vus en session d'automne seulement.

Pas de divergence

Vote: sous réserve de l'avis des sections et du CSI : 18 Pour et 3 Abstentions

- **Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)** - *présenté par Reynald Pain (DI)*

Création d'1 GDR (DUPhy), aucune suppression, ni divergence. Le GDR sera examiné à la session d'automne.

Vote sous réserve de l'avis des sections et du CSI : 21 Pour

- **Sciences de l'univers (INSU)** - *présenté par N. Arnaud (DI)*

Renouvellement : toutes les unités ont été bien évaluées par le CoNRS et l'HCERES.

Création d'une UPS (CFHT), d'un GDR (RIFT) et d'une UMR (TES). Cette dernière résulte de la fusion de 2 unités à Strasbourg (LHYGES et IPGS). Ce projet de fusion a débuté il y a longtemps, a été bien mené et accompagné. Cette fusion se fera également avec un emménagement dans un nouveau bâtiment.

Pas de divergence.

Vote : 21 Pour

6-Présentation de l'Institut des sciences humaines et sociales

Présentation : François-Joseph Ruggiu, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

- L'INSHS est l'un des plus grands instituts en nombre de personnels (> 25 000) et de structures de recherche (>300), mais aussi le plus divers en termes de thématiques et de disciplines. Sa répartition sur le territoire national est atypique : très concentré (50% en île de France) et avec une certaine forme de dispersion, et en même temps le plus présent à l'international. Il existe un effet d'entraînement très fort. Il soutient également 21 maisons des sciences de l'homme (MSH) via un réseau national. Neuf sections sont pilotées par l'institut (32 à 40) ainsi que la CID 53 ; les sections 26 (INSB) et 31 (INEE) sont en rattachement secondaire. L'INSHS regroupe environ 9500 C et EC (dont 18% de CNRS) et 2500 IT (53% CNRS). La moitié des UMR sont englobées dans des IDEX ou ISites.

- Politique scientifique : dans un contexte de réorganisation de l'ESR, les SHS connaissent un moment particulier car nous assistons clairement à une montée en puissance de l'intérêt de la société en général, pour l'apport à l'avancée des connaissances. Il était clairement demandé sur les grands sites que les SHS montent en puissance. Il y a un changement de regard sur les SHS, avec les défis sociétaux. Mais il ne faut pas faire disparaître les disciplines dans ces défis. Pour les SHS il faut participer à ces discussions générales tout en préservant leurs disciplines. Comment faire pour que tout le monde bénéficie de ces évolutions ? Une clef est une politique scientifique fondée sur la complémentarité avec les autres partenaires et les grandes écoles. L'INSHS a une politique scientifique qui n'est pas la même que celle des universités et néanmoins ces différences s'articulent autour d'une politique scientifique qui est fondée en commun avec les partenaires. Elle englobe toutes les thématiques que l'on trouve dans les unités (entre 800 et 1000) Le périmètre des UMR est l'expression d'une politique scientifique.

L'INSHS porte 4 piliers : 1- internationalisation et interdisciplinarité ; 2- soutien à des disciplines très dépendantes du CNRS : l'anthropologie, l'archéologie, études classiques (à cheval entre les sciences de l'antiquité, humanités) ; 3- méthodologie, approches spécifiques, humanités numériques, genre, quantification, études aréales... ; 4- des thématiques émergentes : stabilisées, interface entre santé et SHS, intelligence artificielle et l'éducation.

- Réseaux et infrastructures : L'INSHS joue un rôle de structuration à l'échelle nationale en soutenant des réseaux et infrastructures (Maisons des Sciences de l'Homme (22), les TGIR).

- soutien transversal à la science ouverte (évolution progressive de la science technique vers la science ouverte et l'ouverture des données). L'institut joue un rôle moteur auprès de l'édition (revue .org par exemple)

- soutien à l'innovation avec des opérations emblématiques : salon innovatif SHS par exemple, pôle valorisation qui travaille avec les équipes.

Q : Il y a souvent des demandes venant des autres sciences, comme celles d'ingénieurs, pour augmenter la prédictibilité. Par exemple dans l'acceptabilité des technologies.

R : Il faut comprendre qu'il est indispensable d'intégrer les SHS dès le départ, dès la conception du projet, et il est nécessaire de poser les questions en amont de la bonne manière...pas seulement comme faire valoir à la fin.

Q : L'internationalisation : bilan de ces unités à l'étranger et de la réticence de certaines sections à aller à l'international.

R : La critique du réseau des UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger). Ce réseau existe et couvre la moitié des pays de la planète (22 USR, 3 UMI et 25 UMIFRE). L'expatriation est compliquée mais ici ça fonctionne.

7- Eméritat des directeurs de recherche (campagne 2020) (proposition du Conseil en composition restreinte aux directeurs de recherche et corps assimilés).

Invités: les directrices et directeurs d'instituts. Discussion éméritat : discussion autour des cas particuliers. A l'exception d'un cas, les votes ont suivi les avis des instituts.

8- Décisions relatives à la nomenclature et au fonctionnement des unités dont le CNRS est tutelle (vote du Conseil)
Présentation : Virginie Bonnaillie-Noël, Directrice de la Direction d'Appui aux Partenariats Publics du CNRS

Actuellement il existe 14 structures différentes possibles dont certaines ne sont plus utilisées (URA, LRC, IFRC) : des structures opérationnelles de recherche (SOR) ou de service (SOS). Il est proposé de clarifier, simplifier et rendre la nomenclature plus visible en ayant des structures (UMR, UPR, UAR, EMR, FR et IRL) et des outils d'animation (Réseaux thématiques dont GDR) :

SOR														SOS			Structures actuelles		A compter de 2021	
UMR	FRE	UPR	USR	ERL	URA	UMI	LRC	IFRC	FR	GDR	UMS	UPS	GDS	SOR	SOS	Structures	Outils d'animation			
829	21	27	64	21	0	39	0	0	112	210	114	25	8	UMR, UPR, FRE, USR, GDR, URA, LRC, UMI, FR, IFRC, ERL	UPS, UMS, GDS	UMR, UPR, UAR, IRL, FR, EMR	Réseaux thématiques (dont GDR, GDS)			

Les structures : On distinguera ces structures selon différents niveaux : des regroupements d'unités (FR), des unités (UMR, UPR, UAR et IRL) et des équipes (EMR). Un changement notable est la disparition des FRE.

Aujourd'hui	UMR										FRE	UPR	UMS	UPS	USR	FR	ERL	UMI
Projection	UMR										UPR	UAR			FR	EMR	IRL	

- **Les unités** ont une durée maximale de 5 ans (*ndlr : suite à la redéfinition des contours des régions, la durée de vie de plusieurs unités a été rallongée d'un an*), la formation de recherche en évolution (FRE) n'est plus nécessaire : l'unité de recherche pourra être créée ou renouvelée pour une durée plus courte, avec la mise en place d'une procédure de redéploiement si nécessaire. Actuellement, plusieurs types d'unités avaient des activités de soutien et de support aux unités de recherche : les unités de services (mixtes et propres), les unités de service et de recherche ainsi que les fédérations de recherche dans lesquelles du personnel était affecté notamment pour faire fonctionner les plateformes de façon mutualisée. Ces structures seront désormais rassemblées dans une seule catégorie, appelée Unité d'appui et de recherche (UAR).

Lorsqu'une structure est mixte, on distingue deux types de tutelles (principale ou secondaire) selon le niveau d'apports et la contribution globale ou partielle au projet de la structure.

- **Les fédérations de recherche** coordonnent les activités scientifiques des unités qui la composent et portent une politique scientifique commune qui ne pourrait pas être portée individuellement par les unités constituantes.

- **Les équipes mixtes de recherche** (ERL) deviennent des équipes mixtes de recherche (EMR). Cette dernière permet de délimiter le périmètre d'implication du CNRS au sein d'une structure dont le CNRS n'est pas tutelle principale et ne participe pas au pilotage global. Ce périmètre est constitué d'une ou plusieurs équipes de l'unité enveloppante.

Les outils d'animation (incluent les actuels GDR, GDS, réseaux thématiques de la MITI, réseaux thématiques pluridisciplinaires (RPT) des instituts, et les FR d'animation d'une communauté à l'échelle régionale ou nationale) ne nécessitent pas d'évaluation de l'HCERES, ni d'avis du CoNRS (facultatif). Ils sont créés après avis du directeur d'institut ou du DGDS (ex MITI). Ce sont des outils exclusivement CNRS qui ne font pas l'objet de décisions signées par le PDG (contrairement aux unités).

Mise en œuvre : présentation en CT, CS et CA en octobre 2020 pour une utilisation de cette nomenclature à partir de janvier 2021 pour les unités en création ou renouvellement.

Q : Quelles implications de la disparition des FRE (en évolution + ou -) ? C'était un signal donné aux personnels.

R : Cela ne change pas, l'alerte (ou le point dans le cas d'évolution de FRE en UMR) sera fait lors des renouvellements 2 ans (et pas 5). L'important c'est l'accompagnement et la communication faite aux personnels (car parfois les personnels ne sont même pas au courant qu'ils passent en FRE...).

Vote: 17 Pour et 2 Abstentions

9- Approbation de la synthèse des échanges de la réunion des 09 et 10 juillet 2020 (vote du Conseil)

Vote: Approuvé à l'unanimité

10- Adoption des recommandations

Avis du Conseil Scientifique sur les publications

Le Conseil Scientifique du CNRS a examiné la problématique des publications au cœur de la vie scientifique et de l'évolution de carrière des chercheurs, qui a fortement évolué au cours de ces dernières années. Le développement de l'accès aux systèmes en ligne requiert une adaptation des pratiques afin de se saisir des nouvelles opportunités offertes aux chercheurs. Il sera nécessaire d'engager une réflexion stratégique sur l'utilisation de ces moyens numériques dans la valorisation des travaux de recherche en fonction du domaine scientifique. Il faut cependant conserver le principe d'une évaluation de qualité, stricte et objective des articles scientifiques par les pairs selon les critères adoptés par chaque communauté

Le Conseil Scientifique considère que le chercheur doit pouvoir déterminer le meilleur moyen de communiquer ses résultats et doit garder la liberté de choisir son support de publication, les pratiques de publications pouvant varier d'une discipline à l'autre. Néanmoins, le Conseil Scientifique considère que les résultats de recherches financées sur fond public doivent être accessibles à tous. Le Conseil Scientifique recommande vivement aux chercheurs du CNRS de publier leurs résultats prioritairement dans des revues en accès libre ("open access") et de s'assurer qu'ils conservent les droits d'auteurs ("copyright") sur des travaux qui leur appartiennent. Le Conseil Scientifique recommande que les auteurs ne soumettent leurs articles qu'à des revues ayant une ligne éditoriale et un fonctionnement garantissant la qualité de leur contenu et d'éviter les publications prédatrices de plus en plus présentes sur le marché.

Le Conseil Scientifique reconnaît les efforts réalisés par le CNRS et des organisations comme Couperin dans leur dialogue avec les éditeurs mais pense qu'il est nécessaire d'aller plus loin. En conséquence et en attendant des réformes plus profondes du système international des publications scientifiques, le Conseil Scientifique demande au CNRS de créer les conditions financières qui permettront aux chercheurs de publier dans les revues en accès libre. Il recommande vivement, à l'exemple d'autres pays comme l'Allemagne, de mener, des négociations avec les grands éditeurs de revues scientifiques impliquant l'ensemble des organismes de recherche en France, y compris les universités et les grandes bibliothèques. Il serait souhaitable de mener ces négociations dans un cadre européen voire international. L'objectif est de contribuer aux frais de publications par une dotation unique aux éditeurs apportée par les organismes de recherche et les universités. Ceci donnerait aux chercheurs la possibilité de publier en libre accès sans autres frais leurs articles scientifiques et d'accéder gratuitement à tous les articles (archives comprises) publiés par ces éditeurs.

Texte adopté à l'unanimité le 16 octobre 2020